



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 décembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement durable

#### Dix-septième session

4-15 mai 2009

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Module thématique du cycle d'application

2008-2009 (session d'examen)

### **Orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : désertification**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Les défis résultant de l'intensification de la désertification, et notamment de la protection des moyens d'existence de millions d'individus directement affectés par ce phénomène, doivent être relevés d'urgence, sinon les objectifs du développement durable ne seront pas atteints. Outre les causes profondes de la dégradation des terres, les politiques nationales de lutte contre la désertification doivent examiner de manière intégrée les liens qui relient la dégradation des terres, la désertification et la pauvreté.

Les politiques visant à améliorer la productivité des terres, à réduire l'érosion des sols et à renverser les tendances à la salinisation donnent de meilleurs résultats si elles sont acceptées par les communautés locales. La promotion de la coopération régionale sous forme de partage des informations, des connaissances et des meilleures pratiques permettra d'enregistrer des gains dans d'autres secteurs. L'application simultanée de politiques d'aménagement des terres et de planification de la gestion donnera rapidement des résultats satisfaisants pour ce qui est des pratiques culturelles durables et de la recherche des facteurs causant la dégradation des sols.

Une plus grande sécurité de jouissance pourrait inciter les agriculteurs à investir dans les techniques de conservation des terres et de l'eau en agriculture et la création de partenariats à divers niveaux, faciliter des transferts de technologies très nécessaires, ainsi que la création de capacités pour protéger l'intégrité des écosystèmes. De même, les organisations communautaires doivent être encouragées à s'investir davantage dans la gestion des ressources naturelles.

---

\* E/CN.17/2009/1.



**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Politiques de lutte contre la désertification . . . . .	3
A. Améliorer durablement l'aménagement des sols et les moyens d'existence . . . . .	3
B. Intensifier la productivité des sols et l'efficacité de l'utilisation de l'eau . . . . .	8
C. Améliorer la sécurité de jouissance . . . . .	12
III. Application. . . . .	13
A. Renforcer le cadre institutionnel pour l'application des politiques. . . . .	13
B. Investir dans la gestion des ressources naturelles. . . . .	16
C. Promouvoir les transferts de technologies . . . . .	18
D. Créer des capacités . . . . .	20
IV. Aller de l'avant . . . . .	21

## I. Introduction

1. À sa seizième session, session d'examen du troisième cycle d'application 2008-2009, la Commission du développement durable (CSD) a entrepris une évaluation des résultats obtenus dans le module thématique pour le cycle: agriculture, développement rural, sols, désertification, sécheresse et Afrique, comme décrit dans l'Agenda 21<sup>1</sup>, dans le Programme pour la poursuite de l'application de l'Agenda 21<sup>2</sup> et dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »<sup>3</sup>). La Commission a identifié les contraintes et les obstacles, ainsi que les nouveaux enjeux et les nouvelles possibilités pour ce qui est de la mise en œuvre du module thématique choisi.

2. À sa dix-septième session, session des politiques de son actuel cycle d'application, la Commission prendra des décisions sur les possibilités d'action en matière de politiques et sur les mesures concrètes capables d'accélérer l'application du module thématique. La session de la Commission sera précédée d'une Réunion intergouvernementale préparatoire.

3. Le présent rapport est une contribution aux débats qui seront tenus au cours de la Réunion intergouvernementale préparatoire sur les possibilités d'action et sur des mesures concrètes permettant d'obtenir plus rapidement des résultats dans la lutte contre la désertification. Il répond aux défis et aux obstacles signalés dans le rapport de la Commission à sa seizième session<sup>4</sup>. Les aspects communs, notamment les moyens d'application déterminés par la Commission à sa onzième session, sont abordés dans le rapport. Ce dernier bénéficie des contributions émanant des organisations des Nations Unies, du Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, particulièrement en Afrique<sup>5</sup>, et notamment de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (2005) et des directives de l'Université des Nations Unies intitulées *Repenser les politiques de lutte contre la désertification*<sup>6</sup>(2007).

4. Dans le présent rapport, le phénomène de la désertification, défini comme la dégradation des sols dans les zones arides et semi-arides, est considéré comme étant différent de la sécheresse pour ce qui est de la manière dont il commence, la façon dont il affecte les pratiques conduisant à une planification et à une gestion durable

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, n° de vente E.93.I.8 et corrigendum), résolution 1, annexe II.

<sup>2</sup> Résolution de l'Assemblée générale S-19/2, annexe.

<sup>3</sup> *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, Afrique du sud*, 26 août-4 septembre 2002) (publication des Nations Unies, n° de vente E.03.11.A.1 et corrigendum), chapitre I, résolution 2, annexe.

<sup>4</sup> *Documents officiels de l'ECOSOC*, 2008, supplément n° 9 (E/2008/29).

<sup>5</sup> Nations Unies, *Recueil des traités*, volume 1954, n° 33480.

<sup>6</sup> *Repenser les politiques de la désertification: relever un des grands enjeux environnementaux de notre temps*; Directives basées sur la Conférence internationale conjointe « Désertification et l'impératif d'une politique internationale de soutien », Alger, 17-19 décembre 2006 (Hamilton, Ontario, Université des Nations Unies (UNU) « International Network on Water, Environment and Health » (Réseau international sur l'eau, l'environnement et la santé) (UNU-INWEH, 2007).

de l'utilisation des terres. Le débat sur la désertification dans le présent rapport diffère également de celui présenté dans le rapport du Secrétaire général (E/CN.17/2009/5), qui soulignait les causes environnementales entraînant une baisse brutale de bien-être pour des millions d'individus dont les moyens d'existence sont liés aux terres sèches. Ce rapport doit être lu en même temps que ceux du Secrétaire général sur l'agriculture (E/CN.17/2009/3), les terres, le développement rural (E/CN.17/2009/4), la sécheresse (E/CN.17/2009/6) et l'Afrique (E/CN.17/2009/8), dont sera également saisie la Réunion intergouvernementale préparatoire de la Commission. Des renvois internes sont faits à ces rapports chaque fois qu'il convient.

## **II. Politiques de lutte contre la désertification**

5. La désertification se présente comme une crise environnementale à l'échelle mondiale, qui affecte des millions de personnes et constitue une grave menace pour le développement durable dans les pays et les régions qui en sont victimes. La désertification provoque des réductions persistantes de la capacité des écosystèmes à fournir des services tels que l'alimentation, l'eau, l'énergie et autres nécessités de base, ce qui entraîne une baisse considérable du niveau de vie des populations, notamment des déshérités vivant dans les terres sèches. La lutte contre la désertification est également un élément critique et essentiel de l'adaptation au changement climatique et à l'adoucissement des pertes mondiales de biodiversité.<sup>7</sup> La lutte contre la désertification suppose des politiques qui associent l'utilisation des terres, les moyens d'existence et les objectifs du développement durable.

### **A. Améliorer durablement l'aménagement des sols et les moyens d'existence**

6. Dans les régions sèches, insuffisamment humides et semi-arides, les conditions favorisent, dans les mêmes proportions, la culture et l'élevage. Une intégration plus complète, culturelle et économique, des agriculteurs et des pasteurs plutôt que des pratiques concurrentielles visant à l'exclusion peut prévenir la désertification. Des pratiques agricoles mixtes dans ces régions, où un seul ménage se livre en même temps à l'élevage du bétail et à la culture des céréales, permettent un recyclage plus efficace des éléments des nutriments dans le système agricole. Ces interactions peuvent réduire la pression du bétail sur les pacages, grâce à la culture de plantes fourragères et à la fourniture de chaume pour compléter l'alimentation du bétail pendant la période où le fourrage est rare et immédiatement après, et pour permettre la régénération de la végétation (voir encadré I). Simultanément, les terres arables bénéficient du fumier produit par le bétail, qui est étalé sur les champs pendant la saison sèche. De nombreux systèmes de culture en Afrique de l'ouest sont fondés sur ce type d'intégration, pâturages et terres agricoles<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> Idem.

<sup>8</sup> Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, *Les écosystèmes et le bien-être humain: Synthèse sur la désertification* (Washington, D.C. 1, Institut des ressources mondiales, 2005).

## Encadré I

**Utilisation et moyens d'existence durables dans les terres sèches marginales**

Le projet intitulé Aménagement durable des terres sèches marginales (SUMAMAD)<sup>a</sup>, en Ouzbékistan, a contribué à l'amélioration des systèmes de gestion des troupeaux, ce qui allégeait la surcharge pastorale sur les parcours, à la formation des agriculteurs locaux en matière de surveillance des tendances à la dégradation des sols, et à l'introduction de plantes fourragères d'origine locale, visant à régénérer les parcours érodés. Au Pakistan, le projet a mis l'accent sur la conservation des sols et des eaux et sur l'aménagement de viviers d'eau saline pour la pisciculture, de façon à diversifier les possibilités de revenu des communautés établies dans les terres sèches.

*Source* : Cathy Lee et Thomas Schaaf, éd. « Sustainable management of marginal drylands: using science to promote sustainable development: project findings from Northern Africa to Asia » (Aménagement durable des terres sèches marginales, par le biais de la science, pour promouvoir le développement durable: conclusions d'un projet exécuté dans une zone allant de l'Afrique du nord à l'Asie) (Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2008).

<sup>a</sup> SUMAMAD était un projet quinquennal (2003-2007) qui a permis d'étudier la dégradation des terres sèches, ainsi que les solutions éventuelles axées sur la lutte contre la désertification dans neuf sites d'étude de l'Afrique du nord à l'Asie de l'est. Des études approfondies ont été réalisées afin de rechercher les moyens d'améliorer les conditions de vie des habitants des terres sèches..

7. L'activité pastorale constitue un des moyens les plus durables et les plus économiquement viables de gérer les terres sèches, à condition que la mobilité fasse partie intégrante du système de gestion. Certains gouvernements sont de plus en plus conscients de la valeur de cette pratique et commencent à l'adapter par le biais de divers mécanismes: politiques, investissements, soutien juridique, gouvernance et fourniture de services notamment. En Afrique et en Asie, la formation et un soutien dans le secteur de la santé animale ont renforcé la mobilité pastorale<sup>9</sup>. En République islamique d'Iran et en Mongolie, par exemple, les investissements publics dans la fourniture de services appropriés ont contribué à éduquer les bergers et à renforcer leurs moyens d'action, leur permettant ainsi d'augmenter plus facilement la production animale; ils ont également augmenté l'aptitude des pasteurs à travailler sur les marchés et à disposer d'une gamme plus large d'options pour un emploi complémentaire générateur de revenus dans un secteur autre que l'élevage.

<sup>9</sup> Jonathan M. Davis (World Initiative for Sustainable Pastoralism, IUCN, « Global changes in pastoral policy », dans les *Actes de la Conférence internationale conjointe: Désertification et l'impératif d'une politique internationale de soutien*, 17-19 décembre 2006, Alger, Caroline King, Harriet Bigas et Zapar Adeel, eds. (Hamilton, Ontario, Canada, International Network on Water, Environment and Health (UNU-INWEH, 2007).

## Encadré II

**Politiques pour un aménagement durable des terres dans les terres sèches touchées par la désertification en Chine**

Le système, créé pour promouvoir la gestion durable des sols dans les terres sèches affectées par la désertification, repose sur trois types de mesures: la diversification des restrictions, des stimulants et des garanties. Au nombre des premières figurent la récolte limitée d'herbes médicinales naturelles dans les zones sèches fragiles, l'interdiction de pacage dans les herbages dégradés et celle du ramassage de bois de feu dans les terres sèches dégradées.

Les stimulants portent sur l'exonération de la fiscalité sur les produits agricoles et forestiers dans les zones touchées par la désertification, des prêts à des conditions de faveur pour les activités de régénération des zones touchées par la désertification et des subventions pour restaurer les structures pastorales et agricoles. Les garanties concernent le régime foncier, les droits de propriété sur les forêts et les politiques pour les services agricoles.

*Source* : Jia Xiaoxia Jia (Bureau chargé de la lutte contre la désertification, Administration publique des forêts, Chine): "The role of policies in combating desertification" (Le rôle des politiques de lutte contre la désertification), dans les *Actes de la Conférence internationale conjointe: Désertification et l'impératif d'une politique internationale de soutien*.

8. Les politiques de lutte contre la désertification peuvent directement entraîner d'autres options de gestion des sols des terres sèches (voir Encadré II), telles que l'introduction de nouvelles espèces dans l'agroforesterie, d'autres méthodes de récolte et de gestion de l'eau et l'association de sources organiques et inorganiques de fertilité des sols. Elles peuvent également favoriser les méthodes de gestion collective des ressources terrestres au niveau du bassin versant ou de l'écosystème, qui peuvent entraîner de nouvelles pratiques dans l'échange de biens et services entre les participants, permettant ensuite d'aborder d'autres domaines importants. Les connaissances scientifiques des services environnementaux fournis par les terres sèches, telles que l'érosion éolienne, la conservation de la biodiversité et la séquestration du carbone des sols, doivent être améliorées afin de permettre la quantification des avantages potentiels et d'identifier ceux qui devront payer pour ces avantages.

9. Les moyens d'existence de substitution, qui ne dépendent pas de l'utilisation traditionnelle des terres, sont moins exigeants pour ce qui est des terres locales et de l'utilisation des ressources naturelles et peuvent générer, dans certains cas, un revenu durable. Il s'agit notamment de l'aquaculture en terre sèche pour l'élevage du poisson, des crustacés, de mélanges industriels obtenus à partir des microalgues, et de l'agriculture sous serre, ainsi que des activités touristiques qui génèrent des revenus relativement élevés par unité de sol et d'eau dans certains endroits. L'aquaculture en terre sèche, sous plastique par exemple, réduit la déperdition due à l'évaporation et fournit l'occasion d'utiliser des eaux salines ou saumâtres de façon productive. Le projet Aménagement durable des terres sèches marginales

(SUMAMAD), qui a favorisé l'écotourisme, ainsi que le projet exécuté au Pakistan, qui a permis le creusement d'étangs d'eau saline pour la pisciculture, sont de bons exemples de moyens d'existence de substitution à l'échelle pilote dans les terres sèches<sup>10</sup>.

10. La synthèse sur la désertification de l'Évaluation de l'écosystème pour le Millénaire, 2005, permet de penser que les moyens d'existence de substitution pourraient fournir aux exploitants qui en bénéficient un avantage concurrentiel sur les utilisateurs installés en dehors des terres sèches puisqu'ils exploitent des aspects de ces dernières, tels que radiation solaire, chaleur relative hivernale et eau saumâtre d'origine géothermale. Le recours à ces pratiques dans les terres sèches nécessite la mise en place d'institutions, un accès aux marchés et des transferts de technologies, des investissements de capitaux et une réorientation des agriculteurs et des bergers. La désertification pourrait également être évitée par l'introduction de modifications dans les modèles économiques et institutionnels, qui créeraient de nouvelles possibilités économiques pour les populations des centres urbains dans les terres sèches et en dehors et contribueraient ainsi à alléger les pressions actuelles à la base du processus de désertification<sup>11</sup>.

11. Il semble établi que des politiques d'utilisation des sols adaptées aux conditions de l'endroit et appliquées en coopération avec les administrations locales, telles qu'écoles d'agriculture et associations d'agriculteurs, procurent les plus grands avantages aux communautés affectées. La fourniture aux exploitants de renseignements et d'une formation sur les choix des pratiques de gestion des terres et leurs incidences sur la productivité, ainsi que sur les coûts et les risques pour les agriculteurs, est essentielle (voir le Rapport du Secrétaire général sur les sols [E/CN.17/2009/5]).

12. S'inspirer des connaissances traditionnelles, que les communautés locales et les peuples autochtones ont élaborées dans leur interaction avec la nature, au cours des ans, s'est révélé être un moyen efficace de favoriser l'autosuffisance dans la lutte contre la désertification, par exemple en recueillant les eaux de pluie et en utilisant des réservoirs ou des citernes souterrains dans les zones arides et en veillant à la conservation de la biodiversité. Favoriser ce type de connaissances garantirait également que les communautés locales et les populations indigènes peuvent bénéficier directement de leur utilisation commerciale.

13. La participation de la communauté à l'élaboration des politiques adaptées aux zones affectées par la désertification demeure vitale pour leur application pratique et leur exécution satisfaisante. Prendre en compte l'expérience et les compétences des communautés locales, en matière de formulation et d'application des politiques, met en valeur les avantages susceptibles d'être engrangés. La Grande Muraille Verte pour l'Initiative au Sahara<sup>12</sup>, récemment entreprise, adopte visiblement une

<sup>10</sup> Cathy Lee et Thomas Schaff, éd. « Sustainable management of marginal drylands: using science to promote sustainable development: project findings from North Africa to Asia » (Aménagement durable des terres sèches marginales, par le biais de la science, pour favoriser le développement durable: conclusions du projet exécuté dans une zone allant de l'Afrique du nord à l'Asie (Paris, UNESCO 2008).

<sup>11</sup> Millennium Ecosystem Assessment, *Ecosystems and Human Well-Being: Desertification Synthesis* (Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire; écosystèmes et bien-être humain: Synthèse de désertification).

<sup>12</sup> Union africaine. Projet du Département de l'économie rurale et de l'agriculture, 2005.

approche pluridisciplinaire qui fait appel à de multiples acteurs à différents niveaux, y compris l'État, les communautés locales et les entrepreneurs privés.<sup>13</sup>

14. Le paiement des services fournis par les écosystèmes peut constituer un moyen intéressant d'encourager l'utilisation et l'aménagement durable des terres arables et des pâturages. Les stimulants en faveur du revenu rural, notamment la plantation d'arbres, la démarcation des couloirs et la rotation des systèmes de pâturage, doivent être encouragés. Il peut se révéler nécessaire de réorienter les institutions et les investissements actuels en constituant des cadres institutionnels plus appropriés pour placer ces politiques au centre des modèles de développement économique<sup>14</sup>.

## **B. Intensifier la productivité des sols et l'efficacité d'utilisation de l'eau**

15. Il est plus en plus évident que les pénuries actuelles d'eau dans les terres sèches augmentent au cours des ans en raison de l'accroissement de la population, des modifications du couvert végétal et du changement climatique mondial. Il ressort des recherches entreprises que les changements climatiques se sont déjà fait sentir dans certaines parties d'Afrique sous forme de changements saisonniers, de modification de l'époque et de la durée des saisons des pluies. Le Tyndall Centre for Climate Change Research, dans son projet « Adaptive » en Afrique du sud, a signalé que les sociétés et les ménages constataient des changements climatiques subtils et réagissaient efficacement aux modifications de l'environnement, qui s'ensuivaient, tant que les cadres sociaux et économiques le permettaient. À cet égard, les politiques et les programmes d'action nationaux sur la désertification doivent examiner les options permettant d'aider les populations à affronter les changements et la variabilité climatiques, puis à s'y adapter<sup>15</sup>.

16. Compte tenu de la grande vulnérabilité de la région au changement climatique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a recommandé le renforcement de la surveillance et de la gestion, ainsi qu'une adaptation à la sécheresse et à la désertification. Les mesures préconisées portent sur le renforcement de la capacité d'observation systématique du climat par des centres spécialisés, la diffusion des renseignements sur le climat et leur application, la création de systèmes d'alerte précoce et d'institutions de gestion des risques de sécheresse; la mise en place de plates-formes et de réseaux de connaissances et d'instruments, tels que des instances

---

Cette initiative, qui englobe 20 pays menacés de désertification, a pour objectif de ralentir l'avance du désert saharien par le sud et d'améliorer l'existence des populations du Sahara et du Sahel.

<sup>13</sup> « Bulletin des désertifications et politiques internationales, vol. 6, n° 1. (22 décembre 2006).

<sup>14</sup> *Repenser les politiques de lutte contre la désertification.*

<sup>15</sup> David S.G. Thomas (Centre de l'Université d'Oxford pour l'environnement et le Centre Tyndall pour la recherche du climat et du changement climatique), « The Challenge of global warming: impacts on desertification in 21st century Africa » (Le défi du réchauffement mondial: incidences sur la désertification dans l'Afrique du 21<sup>e</sup> siècle), dans *Travaux de la Conférence internationale conjointe: Désertification et l'impératif d'une politique internationale de soutien.*



sous-régionales et régionales, et enfin le recours aux technologies traditionnelles et modernes d'information et de communication<sup>16</sup>.

17. Les enseignements tirés de nombreuses études de cas prouvent que l'adoption de technologies et de pratiques agricoles durables a permis d'augmenter la productivité des sols dans les terres sèches touchées par la désertification. Les utilisateurs des terres du Sahel, par exemple, obtiennent une productivité plus élevée en tablant sur l'amélioration de l'organisation du travail, sur des techniques de conservation des sols et de l'eau plus complètes, sur une augmentation de l'utilisation d'engrais minéraux et de fumier, et sur de nouveaux débouchés commerciaux correspondant à l'avantage comparatif des terres sèches, englobant par exemple le bétail et les produits de l'élevage, l'artisanat, l'écotourisme et les produits agricoles et forestiers à forte valeur marchande.

18. Les stimulants proposés aux agriculteurs, qui ont enregistré des rendements tangibles, se sont révélés essentiels pour inciter les exploitants à investir dans la conservation des sols et dans des pratiques culturales, nouvelles et durables. Ces stimulants portaient notamment sur une amélioration de l'accès à des technologies adéquates et abordables, telles que les variétés xérophiles, à des taux raisonnables et des débouchés pour leurs produits, la mise en place d'une infrastructure économique et sociale: routes, énergie et approvisionnements en eau, accès aux services de vulgarisation et à la formation sur le tas.

19. Les recherches entreprises au Centre international de recherche agricole dans les zones sèches (ICARDA) ont débouché sur l'élaboration et la promotion de technologies capables d'améliorer l'intégration de la culture et de l'élevage dans les régions plus sèches en intensifiant et en stabilisant la production et la qualité des aliments pour le bétail et en surveillant l'érosion des sols pour réduire, de cette façon, la pression sur les pâturages communaux. Les systèmes de cultures en bandes (cultures arbustives alternant avec des plates-bandes de cultures vivrières), avec des arbustes fourragers, simultanément avec d'autres variétés annuelles de plantes fourragères, constituent un type de système de production végétale capable d'augmenter la masse alimentaire, notamment dans le cas de faibles précipitations et des conditions dans les terres marginales. Ce système de cultures a été introduit dans les terres marginales du Maroc et de la Tunisie, dans le cadre du projet de recherche adaptative Mashreq/Maghreb, qui associait la recherche sur la gestion des ressources naturelles et celle sur la production intégrée culture/élevage<sup>17</sup>.

---

<sup>16</sup> Commission économique pour l'Afrique . « Rapport d'examen africain sur la sécheresse et la désertification » (rapport principal) (ECA/FSSD/ACSD/5/3), novembre 2007.

<sup>17</sup> Centre international de recherche agricole dans les zones sèches (ICARDA). « Étude de cas : Technologies NRM dans les systèmes de production de céréales et d'élevage en zones arides et semi-arides du Maroc et de la Tunisie »; Gestion de l'incidence de la recherche sur la gestion de ressources naturelles: Evidence du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (CGIAR) (Secrétariat du Conseil scientifique CGIAR-Comité permanent sur l'évaluation de l'impact, octobre 2006).

## Encadré III

**Améliorer l'efficacité de l'agriculture irriguée au Kenya**

Le projet de développement intégré Wei Wei, entrepris dans la Vallée de Kerio au Kenya, entend traiter le problème posé par le déclin de l'économie locale qui est fondée sur l'élevage et la petite agriculture. La croissance démographique a entraîné une sérieuse diminution des dimensions des parcelles, de la fertilité des sols et des revenus agricoles. L'expansion des zones irriguées est limitée par le faible niveau des techniques mises à la disposition des agriculteurs.

Le projet a construit un barrage réservoir sur la Rivière Wei Wei, installé un réseau souterrain de canalisations pour distribuer l'eau par l'intermédiaire d'unités d'irrigation par aspersion, fondées sur la gravité, et créé une ferme pilote capable de fournir un soutien logistique, de l'équipement et d'autres intrants aux agriculteurs pris en compte par le projet.

Il s'ensuit que 700 hectares de terre ont été remis en valeur et que 540 parcelles individuelles d'un hectare chacune ont été attribuées et exploitées comme de petites fermes agricoles. Le projet présentait un fort potentiel de longévité. Les techniques d'irrigation appliquées n'exigeaient pas d'apports externes et les coûts d'entretien étaient minimes.

---

*Source* : « Water for Community Development – Building on Traditional Knowledge: the Wei Wei Integrated Development Project, Kerio Valley, Sigor, Kenya », dans *Success Stories in the Struggle Against Desertification*, Nairobi, Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2002).

20. Une utilisation inefficace de l'eau en agriculture irriguée et une exploitation irrégulière des nappes d'eau souterraines ont de plus dégarni les sources d'eau douce et les ressources en eau souterraine dans de nombreuses terres sèches. Au Yémen, des modèles insuffisamment régulés, combinés à des pratiques inefficaces d'irrigation, ont contribué à une sérieuse diminution du volume des eaux souterraines et à une dégradation alarmante de la qualité de l'eau dans le Bassin de Sanaa<sup>18</sup>.

21. Les politiques concernant l'eau, y compris les systèmes d'attribution, de fixation des prix, les investissements publics dans la mise en valeur des ressources hydriques, ainsi que les priorités dans les mesures de conservation, revêtent une importance essentielle pour réussir la gestion des ressources naturelles (voir encadré III). L'attribution de l'eau pour l'irrigation a entraîné des dégradations dans quelques zones sèches où le débit dans les rivières de zones semi-arides utilisées pour l'irrigation, comme la rivière Ord en Australie occidentale, est imprévisible et varie beaucoup. Il s'ensuit que les stratégies de prélèvement de l'eau, qui sont basées sur le débit mensuel moyen, se sont révélées inadaptées et responsables de

---

<sup>18</sup> Water and Environment Center, Université de Sana'a, Sana'a Yemen (<http://www.wec.edu.ye/research.htm>)

conséquences nuisibles à l'écosystème riverain des terres sèches. C'est pourquoi des politiques qui mettent l'accent sur l'existence de sources durables d'eau et le volume d'eau, qui peut être prélevé par différents utilisateurs, une attention accrue étant accordée à la gestion, peuvent se révéler mieux adaptées aux terres sèches. Les décisions sur la politique d'irrigation dépendent de facteurs tels que disponibilité de l'eau, tarification du prix de l'eau, variations du prix des récoltes, notamment. Des réformes institutionnelles, telles que la tarification du prix de l'eau, ont mis du temps à se matérialiser, d'une part en raison de la forte résistance de groupes de pression défendant leurs intérêts face aux changements de politiques dans le secteur de l'eau. Le National Water Act en Afrique du sud est un exemple d'innovation législative qui tente de résoudre ces problèmes. Il vise à couvrir les besoins fondamentaux en eau de la population entière et de l'écosystème en premier lieu et d'adopter des structures de tarification pénalisant la consommation excessive d'eau pendant les périodes sèches<sup>19</sup>.

#### Encadré IV

#### **Récolte de l'eau de pluie au niveau de la communauté dans le Rajasthan oriental, Inde**

Le projet entend protéger et régénérer les forêts pour arrêter l'érosion du sol dans le district d'Alwar, qui souffre de la sécheresse, récolter l'eau de pluie grâce à de petits barrages pour emmagasiner l'eau de pluie qui tombe pendant la mousson, irriguer les champs, remplir les puits à sec et élargir le consensus au sein de la communauté sur la prise en charge de cette initiative. La participation communautaire au niveau du village et l'accroissement de la participation des femmes dans les décisions, prises à ce niveau, font que le programme a connu un grand succès et que le projet s'est conclu par la mise en place de près de 3 000 structures de collecte de l'eau dans 650 villages, la régénération des sols et une augmentation des réserves en eau, ce qui a permis à l'agriculture d'être productive et autosuffisante

*Source : Civic Entrepreneurship: A Civil Society Perspective on Sustainable Development, vol. 4, South Asia Report, Tariq Banuri, Adil NaJAM and Nancy Odeh, eds. (Islamabad, Stockholm Environment Institute, United Nations Environment Programme and the RING Alliance of poverty research organizations, 2002).*

22. La préservation de sources non conventionnelles, par le biais de la désalinisation de l'eau de mer et l'épuration des eaux usées, peut constituer un moyen efficace de lutter contre la pénurie chronique d'eau dans les zones sèches. L'Égypte, par exemple, a créé des unités de désalinisation fonctionnant à l'énergie solaire dans les déserts de l'ouest et de l'est du pays pour obtenir une eau potable sûre.

23. L'entretien et la remise en état de la végétation naturelle sont essentiels pour assurer la protection des sols contre l'érosion éolienne et prévenir la perte des

<sup>19</sup> Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, *Les écosystèmes et le bien-être humain: conditions et tendances: Conclusions du Groupe de travail sur les conditions et les tendances, vol. 1* (Washington, D.C. 1, Island Press, 14 décembre 2005), chap. 22, « Systèmes des terres sèches ».

services de l'écosystème pendant les périodes de sécheresse (voir encadré IV). Les projets locaux de reboisement ont facilité le processus naturel de remise en état écologique en Chine; par exemple en Mongolie intérieure où la plantation d'arbres dans des pâturages dégradés, du fait des ressources limitées en eau et des températures extrêmes, a contribué à la régénération naturelle de ces pacages. Le Plan d'action forestière adopté par l'Union européenne fournit le cadre à l'intérieur duquel les États membres peuvent élaborer des directives nationales de reboisement, favoriser les systèmes agroforestiers et encourager des investissements susceptibles de rehausser la valeur écologique des forêts et de soutenir la prévention des incendies de forêts et les mesures de remise en état<sup>20</sup>.

24. L'expérience de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), acquise au cours de l'exécution de projets forestiers dans des pays africains atteints de désertification, permet de penser que l'exécution satisfaisante d'un projet de reboisement dépend de facteurs tels que le recours à un couvert végétal différent, les espèces céréalières et arborées étant choisies par les communautés locales qui bénéficieront du projet, à l'examen d'espèces localement adaptées, à la protection des terres régénérées et du couvert végétal, des causes de leur dégradation, et à la participation de la communauté locale à l'exécution du projet.

25. Les moyens conventionnels de transferts de technologies, dans lesquels les scientifiques élaborent des technologies dans des instituts de recherche, que les vulgarisateurs transmettent aux agriculteurs, ont souvent donné des résultats décevants. Dans de nombreux cas, l'application de ces technologies était trop coûteuse ou ne convenait pas aux conditions de culture. Le recours aux connaissances traditionnelles indigènes s'est révélé efficace pour la conservation des sols et l'utilisation de l'eau au plan de la communauté et des ménages.

### **C. Améliorer la sécurité de jouissance**

26. De nombreuses constatations soulignent l'importance des politiques qui accordent aux utilisateurs des terres la sécurité de jouissance et des droits d'accès aux ressources naturelles. L'association des politiques élaborées pour améliorer la sécurité de jouissance, telles que le bail de longue durée, le droit de propriété ou l'attribution du droit de pleine propriété, les investissements ou les activités de conservation des exploitants, s'est révélée être un stimulant pour une gestion durable des terres (Voir Rapport du Secrétaire général sur les sols (E/CN.17/2009/5)

27. Les régimes fonciers coutumiers, qui sont très communs dans les pacages secs, ont assuré une marge substantielle de sécurité des droits d'accès tandis que les programmes sur les droits de propriété peuvent réduire la sécurité des systèmes traditionnels parce qu'ils introduisent des possibilités de location ou ne s'intéressent ni aux conflits fonciers ni aux procédures de règlement. Nombre de pays africains, par exemple l'Afrique du sud, le Ghana, le Lesotho, le Malawi et la Zambie ont des politiques et une législation qui reconnaissent la propriété foncière coutumière et les droits sur la terre, donnant ainsi aux propriétaires fonciers la confiance nécessaire

---

<sup>20</sup> Voir les informations nationales par pays ou par organisation, fournies à la Commission du développement durable, à ses seizième et dix-septième sessions (Commission européenne, « Désertification: politiques internes liées à la désertification », 2008).

pour investir dans la protection et la mise en valeur de leurs terres, de façon à contribuer à la lutte contre la dégradation des sols et la désertification et à régler les conflits fonciers<sup>21</sup>.

28. Les régimes fonciers de type communautaire se sont montrés tout à fait efficaces dans les cas où une transparence et une équité accrues dans l'allocation des ressources à tous les participants étaient garanties. Les régimes fonciers privés dans les terres sèches ont rencontré moins de succès en garantissant aux éleveurs l'accès aux divers services des écosystèmes, tels que fourniture d'eau et de pâturages.

### **III. Application**

#### **A. Renforcer le cadre institutionnel pour l'application des politiques**

29. Les Gouvernements reconnaissent de plus en plus l'importance de la lutte contre la dégradation des terres, la désertification et la pauvreté, considérées de manière globale (voir encadré V). Les programmes nationaux d'action sur la désertification sont intégrés dans des cadres de développement plus larges, comme les programmes nationaux de développement et les stratégies d'allègement de la pauvreté. Dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, des politiques de réglementation et de contrôle ont été adoptées pour soutenir la mise en œuvre des programmes nationaux d'action sur la désertification. L'incorporation des priorités sur la désertification, déterminées par des programmes d'action nationaux dans le budget national, la décentralisation des activités au niveau local, l'habilitation des participants locaux, notamment des femmes, les partenariats et les coopérations régionales sont tous des moyens utilisés par les pays au cours de l'exécution.

---

<sup>21</sup> Rosebud Kurwijila, « Économie rurale et agriculture », Commission de l'Union africaine; « Politiques visant à combattre la désertification en Afrique », dans les *Actes de la Conférence internationale conjointe: Désertification et l'impératif international d'une politique de soutien*.

## Encadré V

**Cadre institutionnel général de l'Islande**

L'Islande a adopté un cadre institutionnel et légal polyvalent pour arrêter l'érosion des sols dans les pâturages et les terrains de parcours, qui est fondé sur des objectifs parfaitement définis et à long terme et un vaste éventail de mesures, dont l'harmonisation de toutes les politiques sur les terres et leur utilisation, qui adaptent la politique agricole aux préoccupations relatives à la conservation et intègrent toute une gamme de facteurs d'appoint, tels que planification, recherche, vulgarisation, éducation, et prévoit des mesures qui stimulent l'acquisition de connaissances, la sensibilisation et l'éthique de la conservation. Un programme de conservation des sols, approuvé par le Parlement, constitue le cadre opérationnel.

*Source* : Andres Arnalds ( Soil Conservation Service of Iceland), « Policy Lessons from a Century of Soil Conservation in Iceland ». *Actes de la Conférence internationale conjointe* : Désertification et l'impératif international d'une politique de soutien

30. Les programmes nationaux sont complétés par d'autres plans sous-régionaux et régionaux, notamment lorsque des ressources transfrontalières sont en jeu. Un bon exemple est fourni par le Bassin du Jourdain; ce dernier, qui couvre une zone englobant une partie du Liban, de la République arabe syrienne, de la Jordanie, d'Israël et des Territoires palestiniens, a fait l'objet de plusieurs tentatives pour mettre au point une gestion transfrontalière efficace, soulignant l'importance des eaux fluviales dans la région sèche du Moyen-Orient et l'aspect politique du rôle joué par le Jourdain pour ses États riverains<sup>22</sup>.

31. En Afrique, des projets régionaux et sous-régionaux, tels que le Programme général de développement de l'agriculture en Afrique et le projet récemment entrepris de la Grande Muraille verte pour le Sahara, soulignent la prise de conscience généralisée à l'égard de la dégradation des sols et de la désertification en tant que facteurs affectant le développement. Des arrangements institutionnels au niveau sous-régional ont été élaborés pour soutenir l'application des politiques et des programmes sur la désertification. Plusieurs initiatives sous-régionales favorisent les activités conjointes, les échanges de renseignements et la coopération pour ce qui est des ressources humaines et de la création de capacités institutionnelles. Toutefois, l'incorporation et l'intégration des politiques régionales et sous-régionales dans des programmes nationaux nécessitent une attention accrue.

32. Les Réseaux de programmes thématiques constituent la base des initiatives régionales en Asie. Chacun des six réseaux<sup>23</sup>, étudie un aspect particulier de la

<sup>22</sup> Ministère des Affaires étrangères, Suède, « Gestion transfrontalière de l'eau en tant que bien public international » (« *Transboundary Water Management as an International Public Good* »). Études de cas sur les bassins de rivière, n° 2001 (River Basins Case Studies, n° 2001:1) (Stockholm 2001).

<sup>23</sup> Les six réseaux thématiques de programme sont les suivants: 1. Surveillance de la désertification et évaluation; 2. Agroforesterie et conservation des sols; 3. Gestion des parcours et fixation des dunes de sables mouvants; 4. Gestion des ressources en eau pour l'agriculture en terre aride; 5. Renforcement des moyens pour atténuer l'impact de la

désertification et vise à mettre au point, à élaborer et à promouvoir des solutions régionales, grâce à l'intensification d'une coopération régionale innovante et à des échanges d'informations. La preuve est faite que l'exécution des programmes nationaux d'action dans de nombreux pays asiatiques a été favorisée par la promotion de la coopération régionale et de la création de capacités aux niveaux national et sous-régional, dans le cadre des six réseaux de programmes thématiques.

33. L'Asie occidentale a entrepris d'harmoniser les politiques et les activités sur la désertification au niveau régional. Par exemple, en 2002, le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD)<sup>24</sup> et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ont commencé la réalisation de projets pilotes quadriennaux sur la gestion intégrée des ressources naturelles pour lutter contre la désertification en République arabe syrienne, en Jordanie, au Yémen et au Liban. Cependant, les Programmes d'action sous-régionaux pour l'Asie occidentale souffrent toujours de l'absence d'une approche globale dans ce secteur.

34. Plusieurs programmes d'action sous-régionaux sur la désertification ont été entrepris et sont en cours d'exécution en Amérique latine et dans les Caraïbes. Par exemple, le programme sous-régional de Gran Chaco Americano (Argentine, Bolivie et Paraguay) exécute des travaux sérieux sur la dégradation socioéconomique et environnementale. Au nombre des facteurs essentiels de réussite, identifiés dans une récente analyse régionale des politiques efficaces de lutte contre la désertification, figurent la participation des parties prenantes, le développement institutionnel, la promotion de l'éducation et de la recherche, la décentralisation des activités, les évaluations d'impact, les investissements publics pour la réalisation d'initiatives locales et l'octroi de stimulants pour la remise en état et la conservation des terres<sup>25</sup>.

35. Au niveau mondial, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification constitue le seul accord universel, juridiquement contraignant, qui traite systématiquement de la dégradation et de la désertification des terres, en mettant en place un cadre ayant fait l'objet d'un accord international pour les activités nationales et pour la coopération régionale et internationale sur la désertification. La Convention est appliquée par l'intermédiaire de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux.

36. Le Plan et le cadre stratégiques décennaux, qui visent à renforcer l'application de la Convention (2008-2018) (A/C.2/62/7, annexe), ont ouvert la voie à un engagement renouvelé des participants, qui renforcera l'application de la Convention et des décisions adoptées à la Huitième session de la Conférence des Parties à la Convention et qui contient des directives importantes pour l'application de la Convention.

37. Au cours de ces dernières années, les Secrétariats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la Convention-cadre des

---

sécheresse et combattre la désertification; et 6. Assistance pour la mise en œuvre de programmes de développement intégré au niveau local. ACSAD ([www.acsad.org/TechnicalCooperation.asp](http://www.acsad.org/TechnicalCooperation.asp)).

<sup>24</sup> ACSAD (<http://www.acsad.org/TechnicalCooperation.asp>).

<sup>25</sup> Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. « Combatting desertification in Latin America and the Caribbean » (Combattre la désertification en Amérique latine et dans les Caraïbes), Fact sheet n° 13. ([http://www.unccd.int/publicinfo/factsheets/psdf/Fact\\_Sheets/Fact\\_sheet\\_13eng.pdf](http://www.unccd.int/publicinfo/factsheets/psdf/Fact_Sheets/Fact_sheet_13eng.pdf)).

Nations Unies sur le changement climatique<sup>26</sup> et de la Convention sur la diversité biologique<sup>27</sup> ont progressivement pris conscience de l'utilité de renforcer leur collaboration dans le cadre de leurs mandats spécifiques. Le dernier Rapport d'examen africain sur la sécheresse et la désertification, par exemple, réclame des mesures communes pour lutter contre la sécheresse et la désertification, et traiter les problèmes posés par le changement climatique et la conservation de la biodiversité, ce qui contribuerait à diversifier les ressources disponibles pour l'exécution du programme national d'action sur la désertification et à renforcer les programmes de gestion durable des terres à l'échelle du pays<sup>28</sup>. L'intensification de la collaboration entre les secrétariats des trois Conventions doit être complétée par une amélioration des politiques de coordination et des mesures sur la désertification au niveau national, étant donné que la responsabilité et l'autorité nécessaires pour la mise en œuvre des trois Conventions sont souvent réparties entre plusieurs ministères et institutions gouvernementales.

## **B. Investir dans la gestion des ressources naturelles**

38. La lutte contre la désertification nécessite des investissements importants et à long terme, qui sont difficiles à obtenir des seuls budgets publics aux niveaux central et local (voir encadré VI). Elle suppose également l'octroi de stimulants économiques ou autres aux participants, y compris aux petits exploitants des terres, ainsi que des investissements dans la gestion durable des sols, des forêts et autres ressources naturelles. Une plus grande sécurité de jouissance, un accès généralisé à la terre et aux ressources hydriques et forestières, une amélioration de l'accès au crédit et aux techniques à des conditions favorables, des systèmes plus performants d'alerte précoce, d'information et de création de capacités figurent au nombre des stimulants possibles. La coopération internationale pour le développement peut jouer un rôle essentiel lorsqu'il s'agit de mobiliser des ressources financières et notamment l'Aide publique au développement (APD) pour lutter contre la désertification et la dégradation des sols.

39. Pour ce qui est de l'Afrique en particulier, l'assistance bilatérale au développement accordée soit sous forme de dons, soit à des conditions de faveur, est restée la source extérieure de financement la plus importante pour la lutte contre la désertification. Des prêts bancaires multilatéraux, qui sont négociés sur une base commerciale, constituent la principale source extérieure de fonds pour l'Amérique latine et l'Asie. L'investissement étranger privé est également important dans les deux régions, bien que l'Afrique y ait peu fait appel. La Banque mondiale, le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et d'autres institutions financières multilatérales internationales et régionales pour le développement, ainsi que les organisations des Nations Unies, devraient continuer de jouer un rôle de premier plan dans le financement des campagnes de lutte contre la désertification.

---

<sup>26</sup> Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 1771, n° 30822

<sup>27</sup> Idem., vol. 1760, n° 30619.

<sup>28</sup> Commission économique pour l'Afrique « Rapport d'examen africain sur la sécheresse et la désertification » (rapport principal) (ECA/FSSD/ACSD-5/3), novembre 2007.



## Encadré VI

**Investissements dans la gestion des ressources naturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes**

Plusieurs gouvernements d'Amérique latine et de la région des Caraïbes ont augmenté leur part de l'investissement national dans la conservation et la gestion des ressources naturelles. Dispensé par le canal des Gouvernements régionaux et municipaux, dans le cadre de projets sur l'environnement, ce type d'investissements a entraîné l'accroissement de l'autonomie locale pour ce qui est de la prise de décisions, l'augmentation de la capacité de négociation avec les autres fournisseurs de crédit, et une appropriation accrue des projets.

Par ailleurs, aux niveaux national et local, plusieurs gouvernements ont pu multiplier leurs investissements en attirant des fonds du secteur privé et de la communauté internationale, grâce à des plans de cofinancement. Le dégagement de ressources nationales, grâce à l'allègement de la dette et l'estimation des prix des services environnementaux ont augmenté la masse des ressources disponibles et très souvent ont permis l'exécution de projets spécifiques avec la participation de groupes ciblés, tels que communautés indigènes et petits producteurs.

*Source* : Denis L. Avilés Irahola (Unité de l'UNCCD pour l'Amérique latine).

« Politiques de lutte contre la désertification: perspective pour la région d'Amérique latine et des Caraïbes », dans les *Actes de la Conférence internationale conjointe: désertification et l'impératif international d'une politique de soutien*.

40. Le choix de la dégradation des sols, en tant que zone ciblée du Mécanisme mondial pour l'environnement (GEF), et la création par la suite du Programme opérationnel pour la gestion durable des sols (PO15) ont permis au Mécanisme de devenir une source de financement des programmes et des projets de gestion durable des sols, exécutés en collaboration avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Ces initiatives commencent à faire une différence et doivent être poursuivies et élargies. La demande pour obtenir l'appui du Mécanisme est forte et, en raison des ressources limitées disponibles et de considérations liées au rapport coût-efficacité, la stratégie de soutien aux activités catalytiques et novatrices suppose que l'accent soit mis sur la prévention de la dégradation des sols, sans considérer la régénération des terres dégradées.<sup>29</sup>

41. La plupart du temps, les initiatives lancées pour attirer des investissements du secteur privé dans des domaines intéressants pour la désertification et la sécheresse n'ont pas été couronnées de succès en raison du manque de stimulants financiers capables de garantir des rendements avantageux sur les investissements. La pauvreté et un accès insuffisant aux institutions de crédit n'ont pas permis aux populations locales de se procurer facilement des fonds qu'elles auraient pu investir avec profit

<sup>29</sup> Jos Lubbers, Secrétariat du Mécanisme pour l'environnement « Policy Feedback from GEF-IYDD events » (Renseignements recueillis au cours de manifestations GEF-IYDD), dans les *Actes de la Conférence internationale conjointe : Désertification et l'impératif d'une politique internationale de soutien*.

dans des mesures visant à prévenir la dégradation des sols et à garantir leurs moyens d'existence.

42. Constatant l'interdépendance entre les développements environnemental et économique, plusieurs institutions financières multilatérales et régionales ont inclus la dégradation des sols et la désertification dans leurs politiques de prêts. Par exemple, la Banque africaine de développement s'engage à intégrer automatiquement des considérations environnementales dans l'évaluation du pays et la conception du projet, y compris en inversant la tendance à la dégradation des sols et à la désertification afin d'améliorer la qualité de vie des populations et celle des systèmes de soutien écologique et humanitaire à travers le continent.<sup>30</sup>

### C. Promouvoir les transferts de technologies

43. La technologie de la télédétection par satellite permet d'évaluer, d'analyser et de quantifier la nature, l'importance, la gravité et l'impact de la dégradation des sols et de la désertification. Les terres sèches se prêtent à la télédétection parce qu'elles sont situées dans des zones en général sans nuages et permettent de recueillir un grand nombre d'images. Les observations doivent être permanentes pour expliquer la variabilité élevée inter-annuelle des services des écosystèmes dans les terres sèches. Notamment dans les pays en développement, l'accès, dans des conditions raisonnables, à l'imagerie par satellite, est essentiel pour entreprendre ces activités intégrées avec des chances de réussite<sup>31</sup>.

44. Dans le cadre de leurs Programmes nationaux d'action, plusieurs pays africains ont mis en place des systèmes d'information pour mieux surveiller les interventions sur la désertification et la sécheresse (voir encadré VII). Dans la région du Sahel, onze pays ont construit des observatoires qui constituent les éléments d'un réseau d'observation et de surveillance écologiques à long terme. Le réseau recueillera des informations sur l'évolution des écosystèmes et sur l'efficacité de leur gestion dans la région<sup>32</sup>. C'est ainsi qu'entre 1982 et 2003, des images satellites ont montré une repousse considérable de la végétation sur de vastes superficies de la région du Sahel<sup>33</sup>. Ces observations soulignent l'efficacité des systèmes de contrôle et d'observation en tant qu'instruments performants pour faire l'inventaire des zones affectées par la désertification, en comprendre le processus et évaluer l'efficacité des politiques et des mesures élaborées pour lutter contre la dégradation des sols et la désertification (voir rapport du Secrétaire général sur la sécheresse (E/CN.17/2009/6)).

<sup>30</sup> Banque africaine de développement « African Development Bank Group's policy on the environment » (La politique du Groupe de la Banque africaine sur le développement), sect. 5.3 (« Key environment issues ») février 2004.

<sup>31</sup> Évaluation du Millénaire sur les écosystèmes, *Ecosystèmes et bien-être humain: Synthèse sur la désertification*.

<sup>32</sup> E/CN.17/2008/7, par. 65.

<sup>33</sup> *Trends in Sustainable Development, Africa Report 2008-2009* (Publication des Nations Unies, n° de vente E.08.II.A.I).

## Encadré VII

**Établissement de systèmes d'information sur la désertification: le cas de la Tunisie**

Le système d'information sur la désertification de la Tunisie vise à évaluer l'impact des investissements pour prévenir la désertification. Il permet de rassembler des schémas de gestion pour les décideurs nationaux à différents niveaux. En outre, un système de centralisation des informations sur la désertification a été créé pour fournir des informations d'importance vitale au niveau national, qui montrent les quantités et les qualités des diverses ressources naturelles, les causes de la désertification dans chaque région et les indicateurs de surveillance propres aux ressources. Les observations sur la désertification sont régulièrement consignées dans la grille d'indicateurs, qui est l'instrument utilisé pour surveiller la désertification et évaluer l'impact du programme national d'action.

*Source* : Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

« Surveillance et évaluation de la sécheresse et de la désertification: Tunisie », dans la *Mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en Afrique: Dix expériences africaines* (Bonn, Secrétariat de l'UNCCD, 2006).

45. Le projet de la FAO sur l'Évaluation de la dégradation des sols dans les terres sèches (LADA) observe systématiquement la dégradation des sols afin d'accroître la compréhension du processus et de l'impact de la sécheresse et de la désertification. Une nouvelle estimation mondiale quantitative dans le cadre de l'Évaluation identifie des points noirs de la dégradation du sol par l'analyse des tendances de la productivité primaire nette ou la production de biomasse au cours des 25 dernières années. La productivité primaire nette est déduite des mesures par satellite de l'indice normalisé des différences de végétation (NDVI) ou Indice de verdure. Le projet LADA et des instruments similaires d'évaluation peuvent contribuer à l'établissement d'un niveau de base qui permet de mesurer l'étendue et la qualité de la régénération des terres sèches<sup>34</sup>.

46. Le Comité sur la science et la technologie de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification assure la liaison entre la Conférence des Parties à la Convention et la communauté scientifique. Il facilite la coopération et le partage des informations entre des entités nationales, internationales et non gouvernementales. Le renforcement du Comité de la Convention peut favoriser la coopération internationale et contribuer à optimiser la recherche scientifique et ses résultats dans la zone de désertification.

<sup>34</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Global Environment Outlook: Environment for Development (GEO 4)* (Aperçu mondial sur l'environnement: l'environnement pour le développement (GEO 4) (La Valette, 2007).

## D. Créer des capacités

47. La création de capacités, l'éducation et la formation sont des facteurs essentiels pour l'habilitation des autorités et des communautés locales, des jeunes et des femmes notamment, ainsi que pour la formation de partenariats, la prise de décisions et l'application de politiques et de mesures pour lutter contre la désertification. Les pratiques et les leçons les plus efficaces, qui résultent des approches adoptées à différents niveaux pour lutter contre la désertification, doivent être rassemblées, partagées, reproduites et augmentées proportionnellement.

48. L'expérience suggère que l'éducation et les programmes de formation sur l'utilisation des sols et la gestion durable des ressources naturelles, élaborés pour les communautés locales, peuvent se révéler utiles pour mobiliser et habiliter les autorités et les communautés locales, ainsi que les divers utilisateurs des terres, et notamment les femmes. La création de capacités de gestion durable des sols peut être rendue plus efficace si une attention particulière est accordée à la formation des administrateurs, des praticiens et des partenaires locaux et aux divers aspects d'une planification et d'une gestion durables.

49. L'approche de l'« École pratique d'agriculture » de la FAO pour l'aménagement intégré des sols, qui s'inspire des principes de l'enseignement axé sur l'individu et qui est fondée sur l'expérience recueillie en Afrique, a été élaborée comme une alternative à la démarche conventionnelle inspirée du principe dit du « sommet à la base », de la vulgarisation des vérifications. Elle applique des méthodes novatrices et collégiales pour créer un environnement studieux, dans lequel les utilisateurs des terres ont la possibilité de profiter de leurs expériences mutuelles dans des domaines tels que production céréalière, conservation des sols, récolte de l'eau et irrigation. Le projet de la FAO (LADA) sur l'évaluation et la dégradation des terres dans les régions sèches, accorde une attention particulière à la formation, à la création de moyens institutionnels et techniques en vue d'améliorer les compétences en matière d'élaboration de politiques et de prise de décisions. Le projet met l'accent sur l'intéressement et la participation des nombreux participants, spécialement des utilisateurs des terres et des agriculteurs au niveau local et des décideurs aux niveaux mondial et local<sup>35</sup>.

50. Le Rapport d'examen africain sur la sécheresse et la désertification a mis en évidence l'assistance fournie par le Programme de développement intégré des terres sèches du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un accent particulier étant placé sur la création de capacités pour aider nombre de pays africains à centraliser et à intégrer leurs propres programmes nationaux d'action dans des cadres nationaux institutionnels et prévisionnels, à réduire la vulnérabilité des populations déshéritées aux chocs climatiques, spécialement en cas de sécheresse, et à améliorer la gouvernance locale de la gestion des ressources naturelles<sup>36</sup>.

---

<sup>35</sup> <http://www.fao.org/nr/lada>.

<sup>36</sup> Commission économique pour l'Afrique, « Rapport d'examen africain sur la sécheresse et la désertification » (rapport principal), (ECA/FSSD/ACSD-5/3), novembre 2007.

## IV. Aller de l'avant

51. L'analyse présentée ci-dessus a révélé plusieurs secteurs déterminants dans la lutte contre la désertification, auxquels il faut prêter d'urgence attention. La présente section met en lumière ces secteurs, ainsi que la gamme de politiques et de mesures qui peuvent contribuer à atteindre cet objectif.

52. La masse des connaissances déjà recueillies sur les mesures de lutte contre la désertification devrait être diffusée largement pour promouvoir l'assimilation généralisée de ces stratégies. Dans ce but, une étroite coordination entre les institutions de recherche scientifique, les décideurs, les vulgarisateurs et les praticiens s'impose.

53. Le lien entre changement climatique et dégradation des terres doit être pris en compte lors de l'application des politiques régionales et nationales pour lutter contre la désertification. Une attention particulière devrait être accordée aux régions, comme l'Afrique et l'Asie occidentale, qui affrontent des défis plus graves. Ces cadres institutionnels devraient contenir des mesures qui augmenteraient l'aptitude des populations rurales à s'adapter à la fois au changement climatique et à sa variabilité.

54. L'élaboration d'un plan national d'action de lutte contre la désertification correspondant aux priorités nationales de développement constitue une étape importante lorsqu'il s'agit de relever les défis posés par la désertification. L'intégration de ces plans dans les cadres nationaux de développement, comme les stratégies de réduction de la pauvreté, garantira que leur application ne sera pas affectée par l'absence de moyens de financement ou par celle d'autres ressources. Pour que l'exécution de ces plans soit couronnée de succès, il est indispensable de renforcer les capacités techniques et institutionnelles à divers niveaux, en faisant appel aussi bien à des cadres supérieurs chargés de la formulation des politiques qu'à des exécutants locaux. Dans le cas où le secteur public a des capacités limitées, la société civile et d'autres organismes similaires devraient être encouragés à combler l'écart.

55. Les politiques et les plans nationaux de lutte contre la désertification provoquent souvent des retombées: une campagne menée dans un pays peut avoir un impact positif dans le pays voisin. Pour tirer complètement parti de ces retombées positives, lorsque des ressources frontalières sont en jeu, il faut renforcer la coopération régionale et exploiter ses possibilités sous forme de partages des informations, des connaissances et des meilleures pratiques, de façon à accélérer le processus d'enseignement et à combler les écarts technologiques, humains et économiques. À cette fin, la possibilité d'élaborer et d'exécuter des plans communs d'action devrait être étudiée sérieusement.

56. La gestion des eaux joue un rôle important dans la lutte contre la désertification. C'est pourquoi les politiques dans ce domaine doivent encourager l'application de techniques économisant l'eau, notamment par l'adoption de mesures de gestion de la demande pour la conservation de l'eau dans diverses utilisations et promouvoir la culture de céréales xérophiles. Les moyens pour faire face à la pénurie chronique d'eau dans les zones sèches, peuvent inclure l'utilisation non conventionnelle des ressources hydriques, par exemple, par le recyclage, l'épuration et la désalinisation.

57. Garantir la sécurité de jouissance et des droits d'accès aux ressources naturelles incite les utilisateurs des terres à investir dans la conservation des sols et de l'eau pour l'agriculture. L'application de politiques d'administration foncière, conjuguées à des techniques de gestion entraînera rapidement des avantages en termes de promotion de pratiques garantissant une utilisation durable des terres et le traitement des facteurs causant la dégradation des sols. Ces politiques doivent cependant être adaptées aux conditions locales, l'accent étant mis sur l'application décentralisée grâce à la participation active des parties prenantes.

58. Les connaissances scientifiques des services environnementaux, assurés par les terres sèches, ont besoin d'être améliorées, et le potentiel de rétribution des services environnementaux pour assurer une utilisation des sols durable dans les terres sèches, qui s'est révélé efficace dans plusieurs pays, doit faire l'objet de nouvelles recherches. Les campagnes de vulgarisation et de relations publiques peuvent être axées sur la promotion de stimulants pour le revenu rural, sous forme de plantation d'arbres, de démarcation de couloirs dans les pâturages et de l'introduction de systèmes de rotations des pâturages pour permettre la régénération des terres dégradées.

59. Des stratégies de paissance durables et d'autres pratiques similaires dans l'élevage du bétail peuvent exercer une forte incidence sur la régénération des pâturages dégradés. Au nombre des mesures possibles figurent l'accès des éleveurs aux services des divers écosystèmes, tels que fourniture d'eau, de pâturages et d'ajustements apportés aux régimes de la propriété foncière privée pour garantir la mobilité des éleveurs et l'intégration plus poussée des utilisations pastorales et agricoles des terres.

60. La gestion communautaire des ressources naturelles a donné de bons résultats dans une grande partie du monde. Pour renforcer la protection des ressources foncières par le biais de cette approche, des organisations à caractère communautaire, telles qu'associations d'agriculteurs et comités de gestion de l'eau devraient être encouragées à jouer un rôle plus actif dans la lutte contre la dégradation des terres, spécialement par le recours aux savoirs traditionnels.

---